

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 8 décembre 2025 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 8 décembre 2025.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 13415-12-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2025

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

4.1 Offre de services – Architecture du projet de nouveau garage municipal

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.2 Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil municipal (Dons, marques d'hospitalité et avantages)
- 5.3 Responsabilités des membres du conseil municipal
- 5.4 Nomination d'un maire suppléant et représentant à la MRC de Charlevoix-Est
- 5.5 Nomination du maire suppléant pour être signataire à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
- 5.6 Année financière 2025 – Affectation de dépenses à même le surplus non affecté
- 5.7 Année financière 2025 – Appropriation aux surplus affectés (réserves)
- 5.8 Année financière 2026 – Transfert vers les surplus affectés (réserves)
- 5.9 Autorisation de variation budgétaire au 30 novembre 2025
- 5.10 Embauche d'un journalier surnuméraire
- 5.11 Les fleurons du Québec – 18^e édition 2026-2028
- 5.12 Correction à la résolution no. 13353-09-25 – Vente de terrain lot 6 565 453
- 5.13 Vente de terrain – Lot 6 565 475
- 5.14 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2025-révisé au 2025-10-30

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

- 5.15 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2025 révisé au 2025-11-20
- 5.16 Ville de Clermont – Municipalité alliée contre la violence conjugale

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

8. Sécurité publique

- 8.1 Dossier portant sur le camionnage dans le secteur rues des Vieux-Moulins et Clairval et Chemin des Lacs – Demande de rencontre avec le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Avis de motion – Projet de règlement VC-394-26-21 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2026
- 10.2 Deuxième projet de règlement VC-434-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13
- 10.3 Avis de motion – Projet de règlement VC-415-26-23 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 10.4 Avis de motion – Projet de règlement VC-483-26 sur la tarification des services d'eau aux industriels, commerces et institutions munis de compteurs réservé à leur usage exclusif et abrogeant le règlement VC-478-24

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Novembre 2025 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N° 13416-12-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BIODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2025.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. OFFRE DE SERVICES – ARCHITECTURE DU PROJET DE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION N° 13417-12-25

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation du garage municipal planifié au programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera déposé à un programme d'aide financière et il sera réalisé s'il est accepté par le programme;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT l'offre de services de RLD Architectes en date du 3 novembre 2025 pour les services professionnels en architecture, en vue de la réalisation du projet de construction d'un nouveau garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de service de conception des plans du futur garage municipal à RLD Architectes au montant approximatif 14 600 \$, taxes non incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à RLD Architectes.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL **RÉSOLUTION N° 13418-12-25**

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété.

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la directrice générale, procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

5.2. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AVANTAGES) **RÉSOLUTION N° 13419-12-25**

CONFORMÉMENT à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matières municipales* et à l'article 5.2.4 du règlement VC-444-22 de la Ville, la greffière-trésorière doit déposer le registre public qui contient les déclarations pour tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent n'avoir rien reçu en 2025;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMENT de prendre acte du dépôt par la greffière-trésorière du registre des déclarations de réception de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal pour l'année 2025.

5.3. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL **RÉSOLUTION N° 13420-12-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les responsabilités suivantes soient attribuées aux membres du conseil municipal :

- Monsieur Rémy Guay (district no. 1)
 - Sports et loisirs (aréna, tennis, curling, gym)
 - Terrain de jeux (sports jeunes, soccer, etc.)
 - Relations de travail

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

- Monsieur Éric Boulianne (district no. 2)
 - Saumon Rivière Malbaie
 - HLM (second)
 - Sécurité publique (second)
- Monsieur André Bilodeau (district no. 3)
 - Sécurité publique (pompiers, police, protection civile)
 - Rivière au saumon (second)
- Madame Josée Asselin (district no. 4)
 - Culture
 - Maison des jeunes
- Madame Solange Lapointe (district no. 5)
 - Bibliothèque
 - MADA et famille
- Monsieur Bernard Harvey (district no. 6)
 - Voirie municipale
 - HLM
 - Montagne de la Croix

5.4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST **RÉSOLUTION N° 13421-12-25**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* précisant que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner monsieur André Bilodeau à titre de maire suppléant pour une période de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027;

QUE monsieur André Bilodeau soit également autorisé, en cas d'absence de monsieur le maire Luc Cauchon, à le remplacer à titre de représentant de la Ville de Clermont auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

5.5. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR ÊTRE SIGNATAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST **RÉSOLUTION N° 13422-12-25**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau conseil municipal à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le besoin de désigner un membre du conseil pour être signataire au compte bancaire de la ville de Clermont à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est en l'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer le maire suppléant, monsieur André Bilodeau, signataire du compte bancaire de la ville de Clermont à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est pour la période du 9 décembre 2025 au 30 novembre 2027;

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

5.6. ANNÉE FINANCIÈRE 2025 – AFFECTATION DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ **RÉSOLUTION N° 13423-12-25**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2025, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;
PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2025 soient appropriées au surplus non affecté :

Équipement dégrilleur PP4 (23 05714 725)	15 759 \$ 10 819 \$
Sculpture Ann-Renée Desbiens (23 08514 725)	5 553 \$
Expertise analyse toiture aréna (23 08526 722)	8 057 \$
Brosse surface synthétique (23 08913 725)	5 966 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.7. ANNÉE FINANCIÈRE 2025 – APPROPRIATION AUX SURPLUS AFFECTÉS (réserves) **RÉSOLUTION N° 13424-12-25**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2025, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMENT QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2025 soient appropriées au surplus affecté, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants ou estimés indiqués :

Surplus affecté PAAT

Honoraires professionnels PAAT (23 34510 721)

- Frais notaire K.Bernier-Giroux	3 621 \$
- Contribution CIMA santé	2 000 \$

Dépenses diverses PAAT (23 34510 729)

6 328 \$

Réfection bordures et trottoirs (23 34513 721)

7 528 \$

Surplus affecté Eau potable infrastructures:

Travaux d'ajustement eau brute (23 34716 721)

5 835 \$

Mise à niveau pompe (23 34716 725)

10 381 \$

Équipement compteur d'eau (23 45914 725)

181 \$

Transfert automatique génératrice eau potable (23 45916 725)

1 244 \$

Consultants analyse eau brute (23 45920 729)

7 529 \$

Surplus affecté Travaux publics:

Pavage asphalte garage municipal (23 94001 721)

14 361 \$

Transport asphalte pour garage municipal (23 94001 721)

1 309 \$

Surplus affecté Aréna:

Inauguration aréna (23 91020 729)

1 872 \$

Travaux (refroidisseurs et fenêtre hall) (23 91027 722)

18 254 \$

Surplus affecté Infrastructures:

Thermopompe Centre Clairval

15 323 \$

Application de la nouvelle norme comptable SP3280

9 449 \$

Surplus affecté Vidange bassins:

Analyse des eaux usées (02 41407 698)

3 515 \$

Analyse des biosolides

6 343 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

5.8. ANNÉE FINANCIÈRE 2026 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (réserves) RÉSOLUTION N° 13425-12-25

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Ville de Clermont affecte certaines sommes d'argent à des projets futurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE pour l'année financière 2026, la Ville de Clermont transfert de son surplus accumulé les sommes suivantes aux surplus affectés identifiés :

Surplus affecté eau potable – infrastructures	
50 % des revenus eau potable La Malbaie (au 2025-12-03)	46 710 \$
Surplus affecté aréna	
45 000 \$ supra local plus droits d'entrée et 10 \$ 2025-12-03	45 650 \$
Surplus affecté PAAT (vente de terrains au 2025-12-03)	218 384 \$
Surplus affecté Parc industriel (location et ventes de terrain)	20 414 \$
Surplus affecté vidange des bassins	46 000 \$
Surplus affecté imprévus	10 000 \$
Surplus élections	10 462 \$
Surplus carrières et sablières (au 2025-12-03)	54 877 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.9. AUTORISATION DE VARIATION BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2025 RÉSOLUTION N° 13426-12-25

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 32007 621		Gravier voirie		1 600 \$
	02 22007 650	Vêtements, chaussures & acc incendie	1 600 \$	
02 32007 621		Gravier voirie		1 600 \$
	02 32007 641	Équipement incendie	1 600 \$	
02 32007 621		Gravier voirie		3 280 \$
	02 32006 515	Location machinerie voirie	3 280 \$	
02 32007 621		Gravier voirie		3 520 \$
02 32007 638		Diesel voirie		180 \$
	02 41306 515	Location machinerie aqueduc	3 700 \$	
02 32007 638		Diesel voirie		5 050 \$
	02 41306 529	Entretien réseau aqueduc	5 050 \$	
02 32007 638		Diesel voirie		4 770 \$
02 33007 638		Diesel neige		4 680 \$
	02 41307 625	Asphalte aqueduc	9 450 \$	
02 33007 638		Diesel neige		4 860 \$
	02 41506 529	Entretien réseau égout	4 860 \$	

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

02 33007 638		Diesel neige	460 \$
02 41307 642		Pièces aqueduc	3 340 \$
	02 71506 522	Loc. entr. Rep. (C Sports)	3 800 \$
02 41307 642		Pièces aqueduc	4 060 \$
	02 71506 527	Entr. aménagement paysager	4 060 \$
02 41307 642		Pièces aqueduc	3 600 \$
	02 71906 522	Entr & rép C-Clairval	3 600 \$

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 novembre 2025.

5.10.EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE RÉSOLUTION N° 13427-12-25

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre surnuméraire pour combler les besoins aux services des travaux publics et des loisirs;

CONSIDÉRANT les formations et expériences du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Philip Harbour à compter du 1^{er} décembre 2025 à titre de journalier surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Philip Harbour.

5.11.LES FLEURONS DU QUÉBEC – 18E ÉDITION 2026-2028 RÉSOLUTION N° 13428-12-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la Ville de Clermont aux Fleurons du Québec, dans le cadre de la 18^e édition 2026-2028;

QUE la présente résolution soit adressée à Fleurons du Québec.

5.12.CORRECTION À LA RÉSOLUTION NO. 13353-09-25 – VENTE DE TERRAIN LOT 6 565 453 RÉSOLUTION N° 13429-12-25

CONSIDÉRANT la résolution no. 13353-09-25 autorisant la vente du terrain lot 6 565 453 à monsieur William Bergeron;

CONSIDÉRANT QU'à la signature de l'acte de vente le 14 novembre 2025, madame Justine Lavoie, conjointe de monsieur William Bergeron, a été ajoutée comme acquéreur du lot 6 565 453;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de corriger la résolution no. 13353-09-25 afin d'ajouter le nom de madame Justine Lavoie à la vente du lot 6 565 453;

QUE la présente résolution soit adressée à la notaire Kim Bernier-Giroux.

5.13.VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 475 RÉSOLUTION N° 13430-12-25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vendre à monsieur Denis Duchesne le terrain situé sur le lot 6 565 475, d'une superficie de 630 m², pour un coût total de 12 915,00 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les parties en date 18 novembre 2025 ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Denis Duchesne.

5.14. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2025 RÉVISÉ AU 2025-10-30 RÉSOLUTION N° 13431-12-25

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % au déficit du programme de supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2025 révisé au 2025-10-30 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 révisées au 2025-10-30 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

Approbation du 30 octobre 2025 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	570 499 \$ (41 logements Clermont :	207 955 \$)
DÉPENSES :	1 132 788 \$ (41 logements Clermont :	341 826 \$)
DÉFICIT :	562 289 \$ (41 logements Clermont :	133 871 \$)
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :		13 387 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :		14 029 \$
DIFFÉRENCE :		- 642 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la SHQ ainsi qu'à l'OMH de Charlevoix-Est.

5.15. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2025 RÉVISÉ AU 2025-11-20 RÉSOLUTION N° 13432-12-25

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % au déficit du programme de supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2025 révisé au 2025-11-20 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BIODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 révisées au 2025-11-20 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Approbation du 20 novembre 2025 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	570 499 \$ (41 logements Clermont :	207 955 \$)
DÉPENSES :	1 262 666 \$ (41 logements Clermont :	398 954 \$)
DÉFICIT :	692 167 \$ (41 logements Clermont :	190 999 \$)

PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :	19 099 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :	13 387 \$
DIFFÉRENCE :	5 712 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la SHQ ainsi qu'à l'OMH de Charlevoix-Est.

5.16. VILLE DE CLERMONT – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

RÉSOLUTION N° 13433-12-25

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2023, le ministère de la Sécurité publique du Québec a enregistré 27 082 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres, notamment La Maison La Montée, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de proclamer la Ville de Clermont municipalité alliée contre la violence conjugale.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION N° 13434-12-25

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement VC-474-23 constituant un comité d'urbanisme et abrogeant le règlement VC-360-91;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que le comité est composé de cinq membres, nommés par résolution du conseil municipal comprenant 2 membres du conseil et 3 membres résidents de la ville et que la durée du mandat des membres du comité est de 2 ans;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit la nomination du président du comité consultatif d'urbanisme par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois des membres du comité vient à échéance;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- De nommer madame Josée Asselin, conseillère, et messieurs André Bilodeau, conseiller, et Germain Gaudreault, citoyen de Clermont, membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- De nommer madame Josée Asselin présidente du comité consultatif d'urbanisme;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. DOSSIER PORTANT SUR LE CAMIONNAGE DANS LE SECTEUR RUES DES VIEUX-MOULINS ET CLAIRVAL ET CHEMIN DES LACS – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) RÉSOLUTION N° 13435-12-25

CONSIDÉRANT la pétition reçue le 11 avril 2023 à la Ville de Clermont signée par 169 résidents demandant à la ville de régler le problème de sécurité et de circulation de camions provenant des carrières et sablières dans le secteur des rues des Vieux-Moulins, Clairval et chemin des Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut interdire la circulation de véhicules lourds sur une rue s'il n'y a pas de chemin alternatif approuvé par le MTMD;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 12901-01-24, la Ville de Clermont a mandaté la firme d'ingénierie Stantec afin de réaliser une étude de sécurité portant sur le camionnage dans le secteur des rues Vieux-Moulins, Clairval et chemin des Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'étude recommande d'interdire le camionnage dans ce secteur en raison des risques de sécurité routière en lien avec la géométrie routière, les angles morts typiquement présents pour les conducteurs de véhicules lourds, les impacts au niveau du bruit et de la dégradation prématuée de la chaussée, en plus des enjeux en lien avec la géométrie et les angles morts observés à des intersections et en conclusion de prioriser la sécurité de ce secteur résidentiel et de réaménager le secteur du chemin du Friche avec la rue Maisonneuve et le chemin des Marais (appelé chemin de contournement) pour y détourner les camions du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre du 26 avril 2024 entre la direction régionale Capitale-Nationale du MTMD et la Ville de Clermont, le MTMD a affirmé que le chemin de contournement n'est pas sécuritaire pour les camions et de maintenir leur circulation sur les rues Vieux-Moulins et Clairval et qu'il a été ensuite conclu de tenir une rencontre de travail entre la firme Stantec et le MTMD pour établir les travaux à effectuer sur le chemin de contournement pour le rendre conforme aux normes exigées par la MTMD;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la lettre de la Ville de Clermont du 19 septembre 2024 adressée à la ministre du MTDM demandant que des actions soient posées afin de soutenir la Ville dans sa démarche relative à l'interdiction des véhicules lourds sur certaines routes du réseau municipal en raison d'enjeux de sécurité, la Ville a reçu une réponse le 5 novembre 2024 de la direction régionale de la Capitale-Nationale du MTMD indiquant que de l'aide financière pouvait être apportée avec le Programme d'aide à la voirie locale, programme permettant aux municipalités d'être accompagnées dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal, dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des échanges entre le MTDM et la firme Stantec concernant les travaux à effectuer pour rendre le chemin de contournement conforme aux normes du MTDM, la Ville de Clermont a mandaté la firme Stantec, par résolution 13213-02-25, le mandat d'évaluer les coûts des travaux de réaménagement de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire des coûts élaborée par la firme Stantec, basée sur les recommandations de travaux sur le chemin du Friche, le chemin du Marais et la rue Maisonneuve par le MTDM est évaluée à plus de 9,1 M\$ et que ni la Ville ni ses contribuables ne peuvent assumer ces coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a épuisé tous ses moyens et toutes ses ressources dans ce dossier et qu'elle requiert l'aide du MTMD;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adresser une demande de rencontre à la direction régionale de la Capitale-Nationale du MTMD pour trouver des pistes de solutions et de l'aide financière afin de régler les enjeux de sécurité des rues Vieux-Moulins, Clairval et chemin des Lacs.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-394-26-21 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est notamment régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2026 de la Ville de Clermont prévoit des revenus provenant d'une taxe sur les biens-fonds de cette ville et d'une tarification monétaire pour les services municipaux ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-394-26-21 déterminant le taux de taxes et des tarifications imposées pour l'année budgétaire 2026.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.2. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-25-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION N° 13436-12-25

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QUE la grille de l'annexe 4 a été modifiée à ce deuxième projet de règlement et que cette modification réglementaire vise entre autres à permettre le groupe d'usages H - Habitation dans la zone 033-Af;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement avait pour effet, en plus d'ajouter le groupe d'usages H - Habitation, de retirer le groupe d'usages F - Forêt et conservation (usages F1 et F3) déjà autorisé dans la zone 033-Af mais qu'il s'agit d'une omission et que la Ville ne compte pas retirer ce groupe d'usage dans la zone 033-Af;

ATTENDU QUE le groupe d'usages F - Forêt et conservation (usages F1 et F3) a été réinséré dans le deuxième projet de règlement;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une modification susceptible d'influencer l'intégrité du projet de règlement compte-tenu du fait que ces usages sont déjà autorisés dans la zone;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le deuxième projet de règlement VC-434-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 soit adopté.

Des copies du deuxième projet de règlement sont disponibles au public.

10.3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-415-26-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement est un règlement municipal harmonisé, donc adopté par toutes les municipalités et TNO du territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU le besoin d'augmenter la sécurité de certaines rues de la ville de Clermont;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN** qu'il qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-415-25-23 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.4. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-483-26 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU AUX INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS MUNIS DE COMPTEURS D'EAU RÉSERVÉ À LEUR USAGE EXCLUSIF ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT VC-478-24

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – horizon 2019-2025 – visant à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux dont l'eau potable;

ATTENDU QUE le Règlement VC-478-24 adopté le 11 novembre 2024 doit être abrogé et être remplacé par un nouveau règlement pour y apporter des précisions et corrections sur les immeubles assujettis et la tarification;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE** qu'il qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-483-26 sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions munis de compteurs d'eau réservé à leur usage exclusif et abrogeant le règlement VC-478-24.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – NOVEMBRE 2025 – APPROBATION **RÉSOLUTION N° 13437-12-25**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BIODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de novembre 2025 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	652 003.79 \$
Salaires versés	100 892.11 \$
Comptes à payer	340 281.82 \$
TOTAL	1 093 177.72 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de novembre 2025.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Claude Jutras, résident de Clermont, questionne sur les terrains restants dans le nouveau quartier résidentiel et sur le futur sentier de la Montagne de la croix.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13438-12-25

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 39.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale